



# L'ÉCHO

BUREAUX - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TÉLÉPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 8)

## ADVENIAT REGNUM TUUM Dieu protège la France La Journée

**A la Chambre, discussion d'une interpellation de M. Raiberti sur la situation des effectifs dans l'armée.**  
**Le Sénat discute les subventions à la mission laïque.**  
**La Commission des Finances a décidé de ne déposer le rapport financier sur le rachat de l'État que dans huit jours pour donner une leçon de convenance aux députés du groupe radical-socialiste.**  
**Une circulaire de M. Briand prescrit aux Parquets généraux d'exiger rigoureusement des liquidateurs de Congrégations l'état financier de leurs opérations.**  
**M. Charles Riou a exposé à la première sous-commission d'enquête les abus commis par M. Lacombe dans la liquidation des Frères de Picardie.**  
**M. Barthou, ministre des Travaux publics, propose une nouvelle réglementation sur la circulation des automobiles.**  
**Un violent incendie a détruit à Fontenay-lez-Breux, près Paris, une fabrique de pianos.**  
**Il y a 2 millions de dégâts.**  
**ÉTRANGER.** — Les nouvelles de Madocelle sont graves. On redoute des massacres de chrétiens.  
— On n'est pas encore fixé sur le valeur des démarches pacifiques tentées par Moulay-Hafid auprès du général d'Amade.

**ROME**  
Par dépêche de notre correspondant particulier :  
**Le prince de Monaco et le Saint-Siège**  
La Correspondance Romane confirme que le Vatican protestera contre la venue à Rome du prince de Monaco.  
Aux journaux italiens et autrichiens qui critiquent cette attitude des jours derniers, la Correspondance Romane répond que ce n'est pas abordable, ce serait que le Pape, dans un opportunisme momentané, dissimulât ce qu'il estime être un devoir de sa conscience. Faire entendre cette protestation au su de tout le monde constitue une revendication motivée des droits de l'Église. Cette protestation sera donc un acte de sincérité et de dignité politique. Quant à la distinction qu'on a faite entre le prince de Monaco, souverain et confédéré, elle ne correspond à aucune réalité.  
**Le « Liber Gradualis » présenté au Pape**  
Hier 12 mars, à l'occasion de la fête de saint Grégoire le Grand, le Souverain Pontife a reçu officiellement le tirage définitif du nouveau Liber Gradualis, récemment promulgué. Le livre a été présenté au Pape par le R. M. Dom Pothier, président de la Commission pontificale pour les livres liturgiques grégoriens. Une lettre de Pie X sur ce sujet va être officiellement envoyée aux évêques, qui étendront la même mesure aux offices propres de leurs diocèses.  
**Le cardinal Matthieu au Vatican**  
Le Pape a reçu le cardinal Matthieu, de retour de Paris, où il a pris part aux élections à l'Académie française.

**ÉCHOS BERGIER**  
**Le cardinal Coullié va partir pour Rome**  
Le Sémaphore religieux de Lyon annonce que S. Em. le cardinal Coullié doit quitter Lyon le mardi, 17 mars, pour se rendre directement à Rome, et recommander ce voyage aux prières de ses prêtres et de ses diocésains.  
**Départ du cardinal Lecot**  
Bordeaux, 13 mars. — Le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, part aujourd'hui pour Paris, allant à Rome, où il va faire un voyage ad limina.  
**Le Supérieur du Petit Séminaire de Beaupréau au Vatican**  
M. le chanoine Moreau, supérieur du petit séminaire de Beaupréau, accompagné de M. le chanoine Farago, ancien économiste de cette maison, a été reçu par le Souverain Pontife. Pie X l'a même fait retracer tout au long les épisodes du siège du 19 janvier 1907. Ce récit a vivement ému le Saint-Père.  
Comme M. le Supérieur sollicitait du Saint-Fère, à la fin de sa première audience, un souvenir pour la chapelle du nouveau collège, Pie X le pria de revenir le soir, et lui offrit un calice, un ciboire, cinq ornements, des aubes et du linge d'autel.

**LES DAMES DE LA RETRAITE**  
Les Dames de la Retraite avaient fait opposition à un jugement du 20 octobre et M. Priou avait été nommé liquidateur. Le tribunal de Rennes vient d'annuler ce jugement et a condamné le Trésor aux dépens.

## UNE APOTHÉOSE

C'est officiel. Dans quelques semaines, le cercueil contenant ce qui reste de Zola sera placé sous la coupole de la basilique désaffectée de Sainte-Geneviève ; le président de la République, les ministres, les grands corps de l'Etat l'entoureront ; l'armée défilera devant lui, abaisant, dans un suprême hommage, sabres et épées, drapeaux et étendards.  
Il convenait qu'il en fût ainsi, et le pays auquel on imposera un sacrifice de 37 000 francs pour payer les frais de la cérémonie ne devra pas trouver que c'est payer trop cher la leçon qui s'en dégage.

Dans l'institution de leurs fêtes publiques et dans la glorification de leurs morts, les gouvernements ont toujours cherché une idée et un symbole à honorer ; or, pour ceux qui dirigent actuellement les destinées de la patrie, Zola est un symbole incomparable : il les personnifie ; il s'est attaqué à tout ce qu'ils veulent corrompre, humilier ou détruire. Ils ont épargné des ingrats, en oubliant son cercueil au cimetière de Montmartre ; ils lui devaient les honneurs du Panthéon.  
Zola, en effet, appliqua sa prodigieuse activité et son réel talent d'écrivain à poursuivre un triple but : corrompre le peuple de France, en étalant sans pudeur et en grossissant sans mesure les vices dont il est parfois atteint, et dans des termes d'une obscénité telle que nul, parmi ses admirateurs, n'oserait la plaquer sous les yeux de sa femme ou de sa fille ; — humilier l'armée nationale, en portant contre ses chefs les plus respectés des accusations aussi brutales qu'imméritées, en transformant le désastre de la patrie, glorifié par tous les héros dans une débâcle abjecte, qui roule toutes les lâchetés et toutes les trahisons ; — enfin outrager, en les liant à la risée publique, la foi, le culte et les croyances de la grande majorité des Français.

Voilà ce qui caractérise l'œuvre de Zola, et voilà la cause comme la justification de son apothéose : aussi beaucoup pensent que celle-ci est outrageante pour la dignité nationale et la moralité publique.  
Ceux dont il fut le précurseur sont sans doute de cet avis, si on en juge par les précautions prudentes dont ils entourèrent cette glorification antinationale : le peuple de Paris, si délicat, si justement susceptible, ne sera pas convié à en être le témoin ; il aurait pu, en effet, ne pas s'y montrer indifférent. L'armée seule, parce qu'elle est la grande muette, y sera associée, pour y subir une nouvelle humiliation.  
Et cependant ceux qu'on voulait d'ignorer seront représentés, tous ; et, pendant que des lèvres d'un ministre quelconque tomberont des paroles sans chaleur et sans vie, les spectateurs pourront d'un regard voir de quelle foule impressionnante ils seront entourés.  
Oui, tout le peuple de Paris sera là, vivant et parlant dans ces longues théories de travailleurs, d'artisans, de bourgeois, de femmes, d'enfants, dont l'immortel génie d'un grand peintre a recouvert les lambris de la basilique, pour la glorification de la sainte protectrice de Paris. L'armée y sera aussi, non pas silencieuse et l'arme au pied, refoulant au fond de son âme ses désirs de triomphe et ses sentiments de mépris, mais glorieuse, agissante, chargeant furieusement les ennemis de la patrie, telle que le talent de Détaillé la représente allant Vers la gloire. Dieu lui-même sera présent : la croix du Panthéon les dominera tous, et le cercueil de celui qui la méprisera sera, ironie à laquelle ils n'ont pas songé, placé à son ombre.

Et quand même ils enlèveraient ce symbole de régénération et de salut, placé si haut que jusqu'ici ils n'ont pas osé y toucher, quand ils éteindraient ce phare qui, du haut de la montagne Sainte-Geneviève, croise ses feux avec ceux qui tombent de Montmartre, leur œuvre serait inutile : la croix les ensermerait encore par la forme même de l'édifice qu'ils veulent en vain séculariser, et, pour enlever à la basilique son caractère saint et religieux, ils seraient contraints de la démolir, de n'en pas laisser pierre sur pierre, détruisant ainsi la nécropole de leurs grands hommes.  
Et tous ces témoins muets, mais éloquentes, forceront par leur seule présence président et ministres, fonctionnaires de tout ordre et sectaires de toute tribu, à baisser les yeux.

Quelle épitaphe sera placée sur le caveau encore inachevé de Zola ? Les archives de la Cour de cassation pourraient la fournir : un jour, dans la solennité de l'audience de la Cour suprême, le procureur général se leva. Ce n'était certes pas un clercal, il se nommait Manau, il vient de mourir, et son cercueil fut suivi par des ministres actuels et par beaucoup des admirateurs de Zola. S'adressant à celui dont demain la mémoire

sera glorifiée, le procureur général cria : « Ayez, Monsieur, pitié de la France ! » Zola n'eut point pitié, et voilà pourquoi la France se détournera avec dégoût et mépris d'honneurs immérités et d'une cérémonie qui blesse ses sentiments les plus profonds, les plus sacrés.  
L. JENOUVEAU, sénateur.

## LA CLOTURE DU CONGRÈS DE LYON

Par dépêche de notre envoyé spécial :  
La séance de clôture, présidée par trois évêques, fut très solennelle et beaucoup d'auditeurs ne purent pas pénétrer. Le cardinal Coullié, dans une touchante allocution, dit que pour l'accomplissement des œuvres, Dieu veut la prière, l'action et les prières. La fatigue lui a réservé la prière et l'épreuve. Il remercia avec une élégance délicate tous ceux qui ont agi : rapporteurs étrangers, rapporteurs français, assistants, Mgr Déchelette, tous, orateurs et assistants. Il espère que les dévouements abonderont pour réaliser les résolutions.  
Enfin, il donne la parole à son bien-aimé collègue et frère Mgr Dadolet, pour parler en son nom. De sa haute voix, Mgr Dadolet, évêque de Dijon rappelle les tentatives contre les catholiques commises depuis trente ans et surtout le forfait national de la déclaration athée, contenue dans le principe légal : que la République ne reconnaît aucun culte. Il exerce les croix et constate qu'en face de l'éffrayant prosélytisme irréligieux, les catholiques ont manqué de prosélytisme religieux. Il admire la simplicité et l'efficacité des moyens d'organisation adoptés, les Comités paroissiaux, et adjuge les catholiques lyonnais de faire, par ce moyen d'apostolat généralisé, le bloc d'amour catholique. Le moment est beau pour agir, l'avenir est plein d'espoir, quand on voit l'esprit nouveau de zèle catholique qui souffle sur toute la France. Enfin, le prêtre saute égoïsement les résolutions prises. Les trois évêques clôturèrent par une bénédiction commune.

## Gazette

**L'anglais tel que le parle M. Fallières**  
Du Gaulois cette fantaisie plaisante d'une leçon d'anglais de M. Armand Fallières, préparant son prochain voyage à Londres.  
La séance se passe au milieu des agents polyglottes :  
Parait M. Georges Clemenceau, conduisant par la main M. Armand Fallières. Tous les agents se lèvent comme un seul homme et font le salut militaire.  
L'ÉLÈVE ARMAND, avec bienveillance. — Représentez-moi, je ne suis pas l'élève comme vous, l'élève Armand... (Les agents se rassolent.)  
M. CLEMENCEAU. — Voici l'élève que je vous ai annoncé.  
MISS WHITLEY. — Yes...  
M. CLEMENCEAU. — Voilà... Il doit aller à Londres en mai... Il ne sait pas un mot d'anglais... Le roi Édouard parle français comme un Parisien, je voudrais que celui-ci puisse lui rendre la politesse et lui dire quelques mots en anglais, pas tous les mots, l'indispensable seulement.  
MISS WHITLEY. — Passage à tabac, par exemple... (Les agents se forment.)  
M. CLEMENCEAU, souriant. — Si vous voulez... Cela amusera peut-être le roi... Désignant l'élève Armand. Alors je suis le confère... (A l'élève Armand.) Soyez sage mon ami... (A Miss Whitley.) A 8 heures, vous le ferez goûter... Il y a du pain et du chocolat dans sa poche... (Il se retire.)  
L'ÉLÈVE ARMAND. — Je voudrais dire, par exemple... L'Angleterre est un beau pays...  
MISS WHITLEY. — England is a beautiful country...  
L'ÉLÈVE ARMAND. — Attendez que j'écrive... Je voudrais, à l'occasion, placer une phrase aimable comme celle-ci... comment je vous prie, se portent Madame et toute la famille...  
MISS WHITLEY. — Pray, how are Her Majesty and all the family?  
L'ÉLÈVE ARMAND. — A merveille... Ah ! je ferai mon petit effet, quand on m'entendra m'exprimer ainsi, en bon langage... Et, d'ailleurs, je voudrais bien savoir aussi comment on peut dire... (Il dit quelques mots tout bas à Miss Whitley.)  
L'ÉLÈVE ARMAND. — Ça se dit water-closet...  
L'ÉLÈVE ARMAND. — Ça se dit water-closet...  
L'ÉLÈVE ARMAND. — Ça se dit water-closet...

**Compliments d'adversaires**  
Sous ce titre : Organisation cléricalle, la Lanterne écrit un article qui débute ainsi :  
Le Congrès catholique de Lyon dont nous avons déjà parlé, marque chez les militants cléricaux un vif désir d'organisation.  
Cette constatation nous fait plaisir.  
Merci.  
Vendredi 13  
On devient chez nous de plus en plus superstitieux.  
L'Écho de Paris a ouvert une enquête sur la date importante du vendredi 13 :  
On lui a répondu :  
Si j'avais à faire un voyage, je l'adopterais volontiers ; il y a tant de faux sceptiques de nos jours !... J'aurais toute chance de posséder à moi tout seul mon compartiment de sleeping... Tixes Bois.  
Erreur. Voici ce que dit de son côté le directeur des wagon-lits :  
— Comment, Monsieur... Mais nos sleepings seront tous bondés demain. On refuse des voyageurs à l'Orient-Express. Il y a une affluence fantastique pour Nice et la Riviera. Pas la moindre couchette disponible...  
— Et pourquoi cette affluence fantastique ?  
— Parce que les voyageurs se disent probablement : « Demain, vendredi 13, personne n'osera voyager. Il y aura de la place ! »  
Une femme de lettres répond :  
Ce que je pense du vendredi 13 ? Je ne puis le savoir que le samedi 14 ! Les petites annonces s'en mêlent.  
SOMNAMBULES  
L'occasion du vendredi 13 ??? Grande consultation par les cartes, lignes de la main, somnambulisme.  
Attention au vendredi 13 ! Mme X..., la célèbre A somnambule offrira gracieusement à tous ceux qui la consulteront le 13 un véritable talisman de bonheur de grande valeur.

**Contenaires**  
A Mazamet (Tarn) vient de mourir un centenaire, M. François Barrau, qui avait conservé jusqu'à son dernier jour toutes ses facultés.

**Il y a encore trois ou quatre centaines de la commune de Mazamet.**  
Heureux pays !  
Pour vivre vieux, allez à Mazamet !  
**L'enfant et le denier du culte**  
M. le curé de Blémond-Pont-à-Mousson nous prie de compléter ainsi notre information de ces jours derniers sur le petit garçon ayant donné ses petites économies pour le Denier du culte :  
« L'enfant, nous écrit-il, dont la Croix du 6 mars a rapporté le geste exqu, n'hâte pas notre village, et la vérité m'oblige à dire que le fait bien réel, s'est passé dans une paroisse voisine. »

## AU MAROC

**Nouvelles officielles**  
D'après les nouvelles reçues du Maroc par le gouvernement, la situation est toujours calme dans les ports.  
Sur la frontière algérienne, l'organisation de la harka se fait lentement et d'une façon très incertaine. Il semble que les nouvelles de Casablanca annonçant les victoires du général d'Amade, indiquant le décrochage de Moulay-Hafid et les départs de soumissionnaires transmis par les tribus algériennes, ont été le résultat dans le mouvement agresseur qui se dessine contre nous.  
Du reste, les tribus de la frontière sont assurées de toutes parts de leur fidélité et réclament notre protection.  
**Les soumissions (?)**  
Le correspondant de l'Écho de Paris à Tanger lui télégraphie au sujet de la soumission annoncée de certains haïdiers :  
Tanger, 12 mars. — Contrairement aux bruits répandus, le croit-il, vous assurez que le caïd El-Glaoui se trouve toujours auprès de Moulay-Hafid qui reste campé à Mechra-el-Chair.  
Des lettres arrivées aujourd'hui à Tanger, de la région Sud, signalent que les menées des agents de Moulay-Hafid ont eu



Au MAROC — Ambulance de la colonne d'Amade après le combat du 29 février ; le major Guth soignant un blessé

pour résultat un important mouvement dans le Tafilalet en faveur de la guerre sainte. Les tribus gagnées à cette idée manifestent l'intention de se porter en masse sur notre frontière algérienne, salutes qu'elles sont par les nouvelles messages de victoires remportées sur nous par Moulay-Hafid dans la Chaouia.  
On croit encore que ce bel enthousiasme se refroidira quand nos fanatiques auront été mis au courant de la situation réelle du chef de la Djihad. Mais, en attendant, l'agitateur prend des proportions qui s'accroissent largement les mesures prises sur la frontière algéro-marocaine.

**Les prisonniers des Mâkras**  
L'un des deux Européens imprudents qui ont été capturés par les Mâkras est un Français, M. Henri Parot, âgé de 26 ans, originaire de Chalons-sur-Saône ; il réclame au Maroc une maison de commerce allemande.  
La belle-sœur de M. Parot, qui habite Paris manifeste les plus vives appréhensions sur le sort de son parent.  
« Je m'attendais presque, hélas ! à une fin dramatique pour mon pauvre beau-frère. Il était si hardi, si allant... Il a dû se hasarder avec témérité. Aucune difficulté ne le rebutait quand il avait décidé d'aller de l'avant...  
« Mais comment annoncer cela à son père qui a 72 ans et est en ce moment gravement malade ? Sa sœur aussi doit ignorer le malheur qui nous atteint. Elle ne supporterait pas un pareil choc. L'année dernière est morte une sœur de mon mari, et depuis elle ne peut se consoler...  
« Pourvu, mon Dieu ! que les Marocains ne l'aient pas torturé...  
« Le second prisonnier est un Italien nommé Bianchi, originaire de Lucques, qui suivait la colonne d'Amade comme cantinier.  
**Contre la contrebande des armes**  
Un télégramme de l'amiral Philibert, reçu par le Galtée, ordonne le départ immédiat de ce croiseur pour Mogador. Cet ordre serait motivé par la contrebande des armes, qui se fait sur une grande échelle tout le long de la côte.  
Le général Lyautey part pour Casablanca à bord du Cassard.

## Le général Lyautey à Alger

Le général Lyautey, retour de Paris, est arrivé vendredi soir, par le paquebot Ville-d'Alger. Il a eu avec le gouverneur général, qui était allé le recevoir au ponton de la Compagnie transatlantique, un long entretien au palais d'hiver.  
Vers 6 heures, ils se rendirent ensemble à l'hôtel du 19 corps d'armée, où ils eurent un nouvel échange de vues sur les questions algéro-marocaines avec le général Bailloud. Celui-ci les retint ensuite à dîner.  
Le général Lyautey a pris, le soir même, le train pour Oran, où il s'embarquera aujourd'hui à destination de Casablanca.

aucun déplacement important. Elle attend des contingents nouveaux et son organisation avance très lentement. L'avant-garde se trouverait actuellement au pied de Gungou-Zelmou, à l'Ouest d'Al-Chair.  
L'inquiétude qui régnait à Figuig a complètement cessé dès l'arrivée de nos renforts sur ce point.  
Le bruit court que le Rogui aurait fait fermer tous les chevaux de son goum et se préparait à marcher vers la région des Ouled-Ali-Chabab, au sud-ouest des Beni-Snassen, entre l'Al-Berid et le col de Chouala.  
Le caïd Bouhalla et Mohamed-ben-Kaddour ont passé à Moulouza pour se mettre sous notre protection.  
Les cavaliers des Ouled-Ben-Bou-Abdesid et des Beni-Oulif surveillent les gîtes de Tazoufabet et de Saïfat.

## Les Espagnols occupent Cabo del Agua

Méllila, 12 mars. — Les troupes espagnoles, sous les ordres d'un colonel, ont occupé à 6 heures du matin Cabo del Agua, sans coup férir.  
Méllila, 12 mars. — Les troupes qui ont occupé ce matin Cabo del Agua comprennent 3 compagnies d'infanterie, 2 pièces d'artillerie et 2 mitrailleuses.  
L'occupation s'est faite avec le complet acquiescement des Kebbana.  
Médrid, 12 mars. — Le ministre des Affaires étrangères a fait le communiqué suivant :  
« La tribu de Kebbana, déjà décidée à établir et à surveiller l'entrepôt des vivres à Cabo del Agua pour le ravitaillement des Chaurifas, demandait néanmoins, afin de parer aux difficultés éventuelles, qu'un petit contingent espagnol s'établît à l'endroit en question.  
« Le gouvernement espagnol, considérant que le sultan à qui, en vertu de l'article 4 du traité de 1864, il incombe d'y entretenir des troupes n'ayant pas exécuté cette clause, a autorisé le gouverneur de Méllila à accéder aux désirs de la tribu de Kebbana, et c'est pourquoi, aujourd'hui, à l'aube, un détachement du régiment d'Afrique exécuta l'opération, appuyé par la canonnière Général-Coché.  
**El Mokri à Madrid**  
Madrid, 12 mars. — El Mokri, interviewé au sujet des dernières nouvelles concernant



Le premier arrêt contre les associations cultuelles

Le Maroc, a déclaré qu'il n'est aucunement surpris de l'effet produit par les opérations du général d'Amade sur l'esprit des Kabyles, car la leçon infligée a été dure, et les Kabyles doivent naturellement songer à se ranger du côté du plus fort.  
Au sujet des messages que Moulay-Hafid et les chefs de ses mehallas adressèrent au général d'Amade pour demander la suspension des opérations et la paix, El Mokri est convaincu que ce n'est pas une habileté pour gagner du temps, mais une démarche de sincérité à laquelle il y a lieu de croire. D'ailleurs, a-t-il ajouté, le général d'Amade est trop habile pour se laisser prendre à un piège quelconque.

## Le premier arrêt contre les associations cultuelles

La Croix a déjà annoncé que la Cour de Bastia, confirmant un ordonnance de référé du tribunal de Corte, avait débouté le pseudo-prêtre cultueliste Forcioli et maintenu le droit du curé catholique, M. Abbé Colonna, à la jouissance exclusive de l'église paroissiale de Piedigriggio.  
L'arrêt de Bastia revêt une importance spéciale non seulement parce qu'il est le premier rendu en la matière, mais aussi en raison des principes de droit qu'il invoque.  
Ces principes sont ainsi résumés par la Revue d'Organisation et de Défense religieuse (qui publiera dans son fascicule de demain 15 mars le texte intégral de la sentence de la Cour) :  
I. — Quand un édifice communal qui a toujours été affecté à l'exercice d'un culte déterminé — en l'espèce, du culte catholique — est objet d'une contestation entre, d'une part, une association cultuelle constituée en vue de maintenir le culte catholique, mais non reconnue par l'autorité diocésaine et qui, ayant vainement prié celle-ci de lui désigner un desservant, s'est assurée le concours d'un ecclésiastique non agréé par l'évêque, et, d'autre part, un ecclésiastique nommé curé par décision épiscopale... L'association dont s'agit n'est pas fondée à prétendre que l'église doit être laissée à sa disposition aux termes de l'art. 13 de la loi du 9 déc. 1905.  
En effet, du texte et des travaux préparatoires de l'art. 4 de cette même loi, il résulte que, pour l'Église catholique, les associations doivent être en communion avec l'évêque, lui-même au Souverain Pontife.  
En outre, suivant le même art. 4, les établissements publics de culte ne pouvant être transférés aux associations qu'avec leur affectation spéciale, une église paroissiale catholique est détournée de son affectation si on y célèbre un culte non orthodoxe, et qui se produit lorsqu'on la met à la dis-

position d'un ecclésiastique ne tenant pas ses pouvoirs de l'évêque diocésain ; et les récents débats parlementaires dans lesquels ont été examinés de pareils conflits ne laissent subsister aucun doute sur la nécessité de n'installer dans une église catholique qu'un prêtre de l'Église catholique, apostolique et romaine.  
II. — Il est de jurisprudence que si un maire délègue arbitrairement les clés de l'église communale et fait par le détenteur du livre exerce du culte, cet acte personnel ne saurait présenter le caractère d'un acte administratif et doit être apprécié par l'autorité judiciaire.  
III. — Lorsqu'un trouble a été apporté au culte, relativement à la possession de l'église paroissiale, l'urgence des mesures sollicitées justifie la compétence du juge des référés.

## APRÈS LA SPOLIATION

La ville de Lyon continue l'utilisation des biens ecclésiastiques qu'elle s'approprie à la suite de la loi de séparation.  
En attendant un emploi plus complet des locaux du petit séminaire, on va y installer des salles de cours de langues vivantes.  
Quant au grand séminaire, les journaux blocards de Lyon réclament son affectation à un asile de vieillards.  
Dans la paroisse de l'Immaculée-Conception, les bâtiments des écoles libres vont être simplement appelés à recevoir une école de filles. La ville, pour transformer les locaux aura à dépenser 36 000 francs.

## LE VOTE DES ABSENTS

Hier, M. Bonnefoy a déposé à la Chambre un projet de résolution ayant pour but d'interdire le vote parlementaire par procuration.  
M. Jourde a prétendu que ce simple dépôt portait atteinte à la dignité de la Chambre. Il semble bien plutôt qu'un vote comme celui du mardi, déclaré définitivement acquis au rejet d'un amendement, quand les rectifications établissent qu'il était en réalité acquis à son adoption, constitue une bien autre atteinte à la dignité parlementaire.  
Il y a dans le vote par procuration un vice qui fait disparaître la volonté de la Chambre devant une erreur matérielle, et ce vice scandalise fortement l'opinion publique.

Hélas ! l'opinion publique est celle du corps électoral, et il faut reconnaître que c'est l'électeur lui-même qui rend presque impossible la suppression de l'abus du vote par procuration.  
Il est sans cesse pendu à la sonnette du député ; il l'interpelle tous les jours à sa porte ; il vient à la salle jusqu'à la Chambre, l'appelant à le lancer d'audiences, pour lui confier un sous-échantillon, ou en solliciter une recommandation, ou même le charger de commissions. Je connais un député qui reçut mandat d'acheter dans un grand magasin quelques mètres d'étoffe.  
Si l'audience est refusée, si la recommandation n'est faite que froidement, si la commission n'est pas exécutée, le député est déclaré « un mauvais député » par l'électeur. Et, pendant les audiences, pendant les visites aux ministères, aux compagnies et aux administrations, pendant les commissions de toute nature, comme disait naguère M. Charles Dupuy, « la séance continue ».

L'électeur fait plus, il appelle le député dans sa circonscription pour lui et pour son mariage, pour un enterrement, si le député décide l'invitation, il est encore appelé un mauvais député, et toujours pendant ce temps-là on vote à la Chambre. Et si le député ne prend pas part au vote, il est encore « un mauvais député ».  
On ne peut pourtant pas être partout à la fois, et l'électeur a quelque mauvaise grâce à se plaindre que son député ne soit pas à la Chambre quand il est à son appel, dans la salle d'audience, dans les ministères, dans les magasins ou dans sa circonscription.

C'est pour parer à cette impossibilité de l'ubiquité exigée par l'électeur de son député, que l'on a inventé le vote par procuration : le député, avant de se rendre au désir de l'électeur, confie sa boîte de bulletins à un collègue ami qui vote pour lui, à moins qu'en contretemps celui-ci ait été obligé d'absenter lui-même pour les mêmes raisons, et ait confié les deux boîtes à un autre collègue, à moins encore que le troisième collègue se soit absenté pour cause de maladie, que toutes les boîtes restent finalement vacantes, et que l'on vienne finalement devant les scrutins, sans qu'on entende dans un moulin.

Ce n'est pas d'une probité recommandable, mais cela se pratique journellement, surtout quand les pratiques politiques sont de la partie.  
Voilà comment on voit des quarante voix de majorité un jour, quand le lendemain cinquante rectifications établissent dix voix de minorité.  
C'est un vice capital ; mais pour y remédier il faudrait d'abord changer la mentalité exigeante de l'électeur, — ce qui n'est pas près de se faire, — et relever le député de sa servilité électorale, — ce qui ne se fera jamais avec le scrutin d'arrondissement.  
En dehors de cette réforme que je qualifierai de radicale, je ne vois d'autre remède approximatif que l'adoption de la proposition de M. Aynard : « Quand les rectifications au procès-verbal auront modifié le résultat du scrutin, le recompteur », et j'ajouterais : « Jusqu'à ce qu'une majorité sincère, claire et subsistante en dépit des rectifications, ait été obtenue ».  
Ce serait la justice ; mais, qu'on n'en doute pas, la proposition ne sera pas adoptée par cette Chambre. I. B.